

Afin de répondre à une problématique de salubrité publique qui met en danger un captage d'eau potable destiné à la consommation humaine, le PACT de Haute Savoie a mis en place une animation innovante. Accompagné d'un suivi personnalisé des propriétaires et de la mobilisation de financements variés, cette action a permis d'améliorer le cadre de vie du Hameau des Griots (74) et de prolonger l'action que doit mener les communes en terme de contrôle des installations d'assainissement non collectif.



Commande

Communauté de communes du Canton de Rumilly
février 2004 - mai 2005

Opérateur

PACT de Haute Savoie

Objectifs

Le PACT de Haute Savoie a

Incité la réhabilitation de 10 installations d'assainissement non collectif situées dans le périmètre rapproché d'un captage d'eau potable sensible et répondre à une réelle problématique de salubrité publique.

Mobilisé et accompagné des propriétaires dans la mise en œuvre d'un programme d'action permettant de concilier amélioration de l'habitat et santé publique dans une perspective d'amélioration du cadre de vie et de développement durable.

Démarche et savoir faire PACT

Le PACT de Haute Savoie a donc mis en place

Une assistance pour la Communauté de Communes qui a la charge du contrôle des installations d'assainissement non collectif afin de bâtir une stratégie de communication et un plan d'action (organisation des réunions publiques d'information, développement d'outils pédagogiques et techniques)

Une assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner les propriétaires concernés dans la mobilisation de financements (Agence de l'eau RM&C, ANAH, Caisses de retraites) et animer les temps forts du programme (visite conseil, définition des travaux à réaliser, estimation des financements et montage des dossiers, suivi opérationnel)

Une coordination de tous les acteurs de la démarche en faisant le lien entre les élus, les techniciens des SPANC, le bureau d'étude, les propriétaires et les financeurs.

Résultats obtenus

10 installations réhabilitées (100% des objectifs) sur la base du volontariat, permettant de réduire considérablement l'impact de la pollution domestique sur le captage.

70 000 € de travaux réalisés par les propriétaires et 39 000 € de subventions mobilisées par le PACT auprès de l'Agence de l'Eau RM&C et de l'ANAH pour cofinancer les études d'avant projet et les travaux de réhabilitation nécessaires